

MINISTERE DE LA JUSTICE  
COUR D'APPEL DE REIMS

## MARCHE PUBLIC DE L'ÉTAT

### RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

#### **PRESTATIONS DE TRANSPORT DE CORPS A VISAGE DÉCOUVERT OU MIS EN BIÈRE DANS LE CADRE DE TOUTES MESURES PRESCRITES PAR LES AUTORITÉS JUDICIAIRES POUR LE RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE REIMS**

- Lot 1 : arrondissement judiciaire de REIMS
- Lot 2 : arrondissement judiciaire de CHALONS -EN-CHAMPAGNE
- Lot 3 : arrondissement judiciaire de TROYES
- Lot 4 : arrondissement judiciaire de BAR-SUR-AUBE
- Lot 5 : arrondissement judiciaire de NOGENT-SUR-SEINE
- Lot 6 : arrondissement judiciaire de CHARLEVILLE-MEZIERES - SEDAN
- Lot 7 : arrondissement judiciaire de RETHEL – VOUZIERS

### APPEL D'OFFRES OUVERT

Articles L 2124-1 et L 2124-2 et articles R 2124-1 et R 2124-2 du code de la commande publique

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 A 12H00**

## Table des matières

1 – IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR PUBLIC .....	3
2 – OBJET .....	3
3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	4
3.1. Mode d'appel à la concurrence : .....	4
3.2. Décomposition en lots : .....	4
3.3. Délai de validité des offres : .....	4
3.4. Pièces constitutives du dossier de consultation : .....	4
3.5. Langue devant être utilisée dans l'offre : .....	4
4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE .....	5
4.1. Forme et type de marché : .....	5
4.2. Durée du marché : .....	5
4.3. Montant du marché : .....	5
4.4. Renseignements d'ordre administratif : .....	5
5 – REMISE DES OFFRES .....	5
5.1. Modalités de remise des offres : .....	5
5.2. Contenu des candidatures et des offres : .....	7
6 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES.....	9
7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	9
8 - JURIDICTION COMPÉTENTE.....	10

## **1 – IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR PUBLIC**

**Le Pouvoir adjudicateur** qui passe le marché est :

ETAT - MINISTERE DE LA JUSTICE  
Cour d'appel de REIMS  
201 rue des Capucins  
51100 REIMS  
Téléphone : 03.26.77.42.75

représenté par Monsieur Christophe RÉGNARD, premier président de la Cour d'appel de Reims et Madame Dominique LAURENS, procureure générale près ladite cour, ayant compétence conjointement pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de leur Cour d'appel, par délégation du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

**Représentant du Pouvoir Adjudicateur :**

Monsieur Pascal CERNIK, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire près la Cour d'appel de Reims  
Service Administratif Régional  
26 rue des Moulins  
51100 REIMS

## **2 – OBJET**

Le présent marché est conclu dans le cadre d'une consultation ayant pour objet des prestations de transport de corps à visage découvert ou mis en bière dans le cadre des autopsies ou examens de corps prescrits par les autorités judiciaires pour l'ensemble des services judiciaires de la Cour d'appel de Reims.

Les prestations sont réparties en **7 lots** faisant chacun l'objet d'un marché distinct, comme suit :

- Lot 1 : arrondissement judiciaire de REIMS**
- Lot 2 : arrondissement judiciaire de CHALONS -EN-CHAMPAGNE**
- Lot 3 : arrondissement judiciaire de TROYES**
- Lot 4 : arrondissement judiciaire de BAR-SUR-AUBE**
- Lot 5 : arrondissement judiciaire de NOGENT-SUR-SEINE**
- Lot 6 : arrondissement judiciaire de CHARLEVILLE-MEZIERES - SEDAN**
- Lot 7 : arrondissement judiciaire de RETHEL – VOUZIERS**

Le titulaire est tenu de respecter les conditions réglementaires prévues par le code des collectivités territoriales et plus particulièrement les dispositions de l'article R 2113-11 en vertu duquel « les opérations de transport de corps avant mise en bière du corps d'une personne décédée sont achevées dans un délai de quarante-huit heures à compter du décès ».

**Les prestations comprennent donc, quel que soit le lieu :**

►la prise en charge du corps en l'état à compter du lieu de découverte ainsi que son transport dans un véhicule spécialisé destiné au transport funéraire, jusqu'à sa remise, soit à l'institut médico-légal pour autopsie, soit dans une chambre funéraire ou tout autre lieu pour l'examen de corps ;

►le transport après l'autopsie ou tout autre examen de corps, qui permet de rapatrier le corps du défunt vers son lieu de découverte ou un lieu proche ou un autre lieu pour remise à la famille dès lors que le coût du transport n'excède pas celui d'un rapatriement vers le lieu de découverte ; Ce transport de corps en retour peut avoir lieu soit à visage découvert soit mis en bière. La prestation de mise en bière ne peut être prise en charge par l'État au titre des frais de justice.

- la fourniture d'une housse biodégradable et éventuellement d'une housse de transport ;
- le personnel et le matériel nécessaires au transport.

**Les prestations ne comprennent pas :**

- la fourniture de cercueil pour les transports de corps mis en bière ;
- le transport à vide sans le corps du défunt ;
- la conservation du corps du défunt en chambre funéraire ;
- le temps d'attente des personnels sur le lieu de découverte ou à l'IML ;
- toute autre demande non visée par l'article 4 du présent CCP.

### **3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

**3.1. Mode d'appel à la concurrence :**

La consultation est conduite en référence aux articles L 2124-1 et L 2124-2 et des articles R 2124-1 et R 2124-2 du code de la commande publique, relatifs à l'appel d'offres ouvert.

**3.2. Décomposition en lots :**

Ces prestations sont réparties selon les sept lots géographiques énoncés à l'article 2 ci-avant et feront l'objet de sept marchés distincts.

Chaque lot fera l'objet d'une mono-attribution.

Les soumissionnaires ont la faculté de répondre sur un, plusieurs ou la totalité des lots.

**3.3. Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **quatre-vingt-dix jours (90)**, à compter de la date limite de réception des offres.

**3.4. Pièces constitutives du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation, remis gratuitement à chaque soumissionnaire, comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation (RC) ;
- l'Acte d'Engagement (AE) et son annexe (n°1), le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'administration fait seul foi ;
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes :
  - (n°2) le modèle d'attestation de fin de mission ;
  - (n°3) la carte géographique du ressort de la Cour d'appel de Reims ;
  - (n°4) les sigles et codes des juridictions.
- le cadre de mémoire technique

**3.5. Langue devant être utilisée dans l'offre :**

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature ou de l'offre, doivent être rédigés en langue française.

## **4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE**

### **4.1. Forme et type de marché :**

Le présent marché est un accord-cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Le présent marché est un marché de services et relève du programme 166 – Frais de justice.

GM principal : 44.03.05 : services et fournitures funéraires

CPV principal : 98371000 : services funéraires

### **4.2. Durée du marché :**

Le présent marché est conclu à compter du 18 février 2026 pour une durée d'un an.

Il est reconductible tacitement pour une période de 12 mois, à 3 reprises sans que la durée n'excède 4 ans.

En cas de non reconduction, le Pouvoir Adjudicateur notifie au titulaire sa décision par courrier recommandé avec accusé réception au moins trois mois avant la date d'échéance annuelle.

Conformément aux dispositions de l'article R2112-4 du code de la commande publique, le titulaire du marché ne pourra pas refuser cette reconduction.

### **4.3. Montant du marché :**

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum en valeur de 3 223 520 € TTC à valoir pour l'ensemble de sa durée et sur les 7 lots.

La fixation de ce maximum s'appuie sur l'exécution budgétaire et comptable du précédent marché.

### **4.4. Renseignements d'ordre administratif :**

- Date limite de réception des offres : 27 novembre 2025 à 12H00

## **5 – REMISE DES OFFRES**

### **5.1. Modalités de remise des offres :**

Le candidat transmet son offre via PLACE en version électronique.

La présente consultation est passée en application des articles L3122-2, L3122-5, R3122-7 et R3122-18 du code de la commande publique relatif aux communications et échanges d'informations par voie électronique et de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est donc disponible sur le site de la place de marché interministérielle pour la dématérialisation et la modernisation des procédures d'achat public :

**[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).**

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre du présent marché. Les soumissionnaires ont la possibilité de :

- ⇒ consulter les avis publiés sur le site ;
- ⇒ retirer le DCE dans son intégralité ou partiellement ;
- ⇒ poser des questions sur le dossier de consultation des entreprises (DCE) ;
- ⇒ répondre par voie électronique ;
- ⇒ être tenus informés des rejets.

Les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification. Dans le cas où ces avis auraient fait l'objet d'une publication directe sur les sites du BOAMP et/ou du JOUE, ces derniers font foi.

Les soumissionnaires disposent de documents disponibles sur le site :

- ⇒ du manuel d'utilisation ;
- ⇒ des conditions générales d'utilisation ;
- ⇒ des pré requis techniques.

Ces documents décrivant l'utilisation du site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) font partie intégrante du règlement de consultation.

#### **Remarque préalable :**

Le soumissionnaire doit se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) pour toute action sur ledit site.

#### **Retrait du DCE :**

Pour retirer un DCE, les soumissionnaires doivent renseigner un formulaire d'identification.

A cet effet, ils fournissent le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

**Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.**

**La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages de façon régulière.**

#### **Modification apportée au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :**

Des modifications de détail pourront être apportées au plus tard cinq (5) jours avant la date limite fixée pour la remise de l'offre, les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Toute modification du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), fait l'objet d'un envoi automatique à l'adresse électronique qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier.

#### **Questions posées sur le cahier des charges :**

Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions à la personne publique pendant la durée décrite à l'article 7 du présent Règlement de la Consultation (RC). Ils peuvent le faire par la voie électronique via le bouton « Déposer une question » qui apparaît dans la rubrique correspondante à la consultation du DCE. Les soumissionnaires ayant utilisé cette voie recevront la réponse par ce service.

## **Dépôt de l'offre :**

Conformément aux articles 1316-1 à 1316-4 du code civil et au décret n° 2001-272 du 30 mars 2001, modifié par le décret n° 2002-535 du 18 avril 2002, les opérateurs économiques doivent signer électroniquement les candidatures et les actes d'engagement en présentant un certificat de signature électronique.

La liste des catégories de certificats de signature reconnues figure sur le site de la place de marché interministérielle, à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Pour chaque document sur lequel une signature est exigée, la signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat. Cette personne est soit le représentant légal du candidat, soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

## **Anti-virus :**

Le soumissionnaire s'assurera avant la constitution de son pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

## **Gestion des réceptions de plis hors délais :**

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt telles qu'indiquées dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC), sera considéré comme hors délai.

## **Double envoi :**

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 14 décembre 2009 précité, le candidat peut faire parvenir à l'Administration, dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres, une copie de sauvegarde sur un support physique électronique ou sur un support papier, placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

## **5.2. Contenu des candidatures et des offres :**

Les candidats devront produire, à l'appui de leur offre, les renseignements et documents suivants, nécessaires à l'appréciation de leurs capacités :

### **Situation juridique**

- Une lettre de candidature (formulaire DC1) datée et signée par la personne habilitée à engager l'entreprise ;
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché ;
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 et suivants du code de la commande publique. Cette déclaration peut être remplacée par l'imprimé DC1 (lettre de candidature).

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

Les formulaires peuvent être utilisés et sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'économie [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) ([Les formulaires de déclaration du candidat | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique](#)).

Ces formulaires devront comporter la signature originale de la personne habilitée à engager la société.

## **Capacité économique et financière – références requises**

Chiffre d'affaires des trois dernières années (formulaire DC2).

## **Capacité technique – références requises**

- Liste des références de moins de trois ans pour les prestations similaires précisant les contacts clients (nom et numéro de téléphone), si elles existent ;
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles et techniques du candidat : conditions générales d'exploitation et organisation de l'entreprise, moyens en personnels et matériels, certifications ISO si elles existent.

Si certaines de ces pièces sont absentes ou incomplètes, l'Administration pourra demander à l'ensemble des candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans le délai de 48 heures.

Document unique de marché européen (DUME) électronique :

Conformément à l'article R2143-4 du code de la commande publique, les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui sont consultables en ligne gratuitement par l'acheteur public. Dans ce cas, les candidats préciseront dans le dossier de candidature l'ensemble des informations nécessaires à la consultation de ces outils numériques.

## **Offre**

- L'Acte d'Engagement (AE) (un par lot), complété, daté et signé par le représentant habilité du titulaire.

Indiquer notamment :

- les éléments relatifs au contractant ;
- les prix unitaires n°1 à 30 au sein de l'annexe à l'AE, le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- l'acceptation ou le renoncement au bénéfice de l'avance de 5 % prévue à l'article R 2191-3 du Code de la Commande Publique ;
- l'indication des coordonnées bancaires.

- Le candidat doit remettre un cadre de mémoire technique qui devra comprendre au minimum les éléments suivants :

- l'organisation détaillée proposée pour l'exécution des prestations,
- l'encadrement prévu,
- les effectifs et les véhicules à disposition,
- l'organisation des permanences assurées la nuit, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés,
- la démarche RSE de la société.

## **6 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues au code de la commande publique.

La personne publique attribuera le marché, au soumissionnaire présentant les offres jugées économiquement les plus avantageuses, au regard des critères d'attribution énoncés ci-après, avec la pondération suivante :

### **1. La valeur technique de l'offre : 55 %**

- ⇒ L'organisation détaillée proposée pour l'exécution des prestations : 25 %
- ⇒ L'encadrement prévu (coordonnées et qualifications d'un interlocuteur privilégié) : 5%
- ⇒ Les effectifs et les véhicules à disposition : 10 %
- ⇒ L'organisation des permanences assurées la nuit, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés : 15%

### **2. Le montant de l'offre : 35 %**

- ⇒ Les prix unitaires consentis pour exécuter les prestations : 35 %

### **3. L'engagement environnemental : 10%**

⇒ Démarche RSE de la société sur le caractère environnemental dans le cadre de l'exécution de ce marché, le cas échéant le type d'énergie vertueux utilisé par les véhicules.

Si le candidat ne répond au présent critère, il obtiendra la note de zéro, non éliminatoire.

#### **Nota :**

Le marché ne pourra toutefois être attribué au candidat dont l'offre aura été retenue que si celui-ci produit dans un délai de huit jours francs à compter de la demande de l'Administration les documents suivants prévus au code de la commande publique sauf en cas de remise du DUME (déjà transmis).

1. Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;
2. Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Dans le cas où il ne pourrait produire ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée et le candidat éliminé. De plus, le marché pourra être résilié en cas d'inexactitude des renseignements ainsi exigés.

## **7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Un registre de question est mis à disposition des soumissionnaires sur l'outil PLACE.

L'administration répond aux questions via cet outil et diffuse les réponses à l'ensemble des soumissionnaires.

Les réponses aux différentes questions seront regroupées et transmises par mail à tous les soumissionnaires au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Compte tenu de la date limite du dépôt des offres, les questions posées après le 12 novembre 2025 ne seront pas recevables et ne feront pas l'objet d'une réponse écrite.

## **8 - JURIDICTION COMPÉTENTE**

Tous les renseignements relatifs à l'introduction des recours peuvent être demandés auprès du :

Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne  
25 rue du Lycée  
51000 Châlons-en-Champagne  
Tel : 03-26-66-86-87